

Métier de chercheur en gestion et Web : risques et questionnements éthiques

Publié dans Revue Française de Gestion, Vol. 38, N° 220, Janvier 2012, pp. 51-69
Tous droit de reproduction réservé

Pierre-Jean Benghozi

Directeur de recherche CNRS et Professeur à L'Ecole polytechnique - Chaire Orange Innovation
et Régulation des Services Numériques
32 Boulevard Victor
75739 Paris Cedex 15 France
E-mail : pierre-jean.benghozi@polytechnique.edu

Michelle Bergadaà

Professeur à l'Université de Genève
Directrice de l'Observatoire de Vente et Stratégies du Marketing
Uni Mail - Bd du Pont-d'Arve 40
CH-1211 Genève 4, Suisse
E-mail : michelle.bergadaa@unige.ch

Métier de chercheur en gestion et Web : risques et questionnements éthiques

Résumé

Le Web a modifié nos manières d'appréhender la connaissance, de construire un raisonnement, de produire de la recherche et de la diffuser. Dans le même temps, notre métier de chercheur a été bouleversé en profondeur qu'il s'agisse de la manière de conduire des recherches ou des pratiques d'écriture et des modalités de critique et de diffusion des résultats. Ces évolutions se sont opérées en un laps de temps si court qu'il ne nous a pas permis d'instaurer des repères éthiques stables et adaptés à ce nouveau contexte. Dans cet article, nous montrerons quelques-unes des modifications principales qui se sont produites dans notre profession, avant de discuter des nouveaux marqueurs de morale et de déontologie à propos desquels il conviendrait de s'interroger.

1. Introduction

Au cours des dernières décennies, toutes les organisations ont été profondément bouleversées par l'émergence d'Internet¹ et le développement des technologies de l'information et de la communication. Le monde académique n'a pas échappé à ces mutations. Bien plus, il est souvent apparu à la pointe de ces évolutions : d'un côté l'internet a été structuré et pensé sur la base même des échanges et coopérations existant entre chercheurs (Flichy, 2001), d'un autre côté, les modifications à l'œuvre dans la diffusion des contenus (Open Access, Google Scholar, plateformes scientifiques...) redéfinissent profondément le rôle et la place des revues scientifiques et, plus largement, les modalités de diffusion, de publicité et d'accès aux résultats (Peek et Newby, 1996). Un des effets les plus manifestes de ces évolutions tient au fait que ces TIC redéfinissent les modes de structuration des communautés professionnelles et des « mondes de la science »². Il accroît notamment le caractère poreux de la frontière entre la régulation par les institutions académiques stricto sensu (revues P2P, comités d'évaluation, récompenses scientifiques) le monde social (médias, entreprises, blogs et wikis) et les parties prenantes parascientifiques (enseignants, consultants...).

Face à ces défis émergents, la réflexion du chercheur en gestion est difficile, car les éléments empiriques restent ténus. Ils s'organisent surtout autour de quelques phénomènes particulièrement marquants : plagiat, modalités de la diffusion en ligne et rôle des plateformes électroniques, wikis... Comme nous y incitent les éditeurs de ce numéro, l'enjeu est donc autant de qualifier et mesurer les phénomènes que de penser et d'anticiper les nouvelles modalités de la responsabilité des chercheurs à l'heure du Web. Jonas (1990) considère d'ailleurs que le contexte inédit de transformations dues aux ruptures technologiques ne nous permet plus de faire appel à notre savoir objectif pour comprendre et analyser les situations à risque, ni de nous appuyer sur notre logique éprouvée dans les situations du monde moderne du XXe siècle. Il nous recommande de nous interroger, sur nos craintes plutôt que sur nos désirs à l'égard du futur. Dans cet article, nous adoptons cette position et notre question sera de cerner les nouvelles questions d'éthique qui se posent au chercheur des sciences de gestion – ou que ce dernier devrait se poser - confronté à

1 Nous utiliserons dans ce texte indifféremment les termes de Internet ou de Web.

2 Pour paraphraser Becker (1982).

l'usage des TICs dans sa recherche.

Nous métier est en fait confronté à une double évolution : d'une part la pression d'un accroissement de la productivité individuelle et, d'autre part, l'utilisation d'une technologie relativement récente liée à l'interpénétration du Web dans l'organisation de cette activité. Si une rupture technologique a eu lieu, rares sont les travaux qui se penchent sur son analyse dans le contexte de notre métier. Pourtant, pour la première fois, les nouveaux doctorants, « digital natives » pour la majorité d'entre eux, maîtrisent des compétences relatives aux outils de travail et de communication que les chercheurs plus seniors possèdent peu ou pas (Prensky, 2001). Les recherches sont donc forcément affectées par les possibilités de ces TIC désormais totalement intégrées dans l'espace cognitif et communicationnel de ces jeunes chercheurs. La question est donc ici de s'interroger si ces technologies, qui nous offrent la perspective d'une diffusion formidable des connaissances, n'induisent pas aussi des risques éthiques inédits pour notre mission de produire et diffuser la connaissance. Du point de vue du chercheur, de récents travaux sur l'éthique³ incitent à appréhender une telle réflexion en distinguant la question de la morale individuelle – la décision personnelle en contexte –, de celle la déontologie professionnelle – les règles collectives et les procédures professionnelles partagées. Comme nous le verrons plus loin, en effet, les TIC affectent chacune des étapes de l'activité de recherche en modifiant les choix et manières de faire personnelles, tout autant que le contexte collectif dans lequel s'inscrit la recherche.

La morale individuelle sera donc le premier terme que nous mobiliserons dans l'analyse. L'origine étymologique de la morale est le mot latin *mores*, qui signifie le “ caractère ”. Kant (1724-1804) considère la morale comme le fait d'un être qui raisonne. Elle ne découle pas d'une loi externe qui serait imposée à l'individu et elle possède un caractère universel : *"Agis toujours de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée en loi universelle."* Dès lors, la légitimité morale du chercheur s'inscrit à chaque phase de son travail. Mais, si le philosophe Kant peut se situer dans la seule “ perspective éthique ”, le chercheur en gestion, lui, doit rester pragmatique. Il est constamment confronté à des situations qui présentent des dimensions morales contradictoires. Il doit produire, et satisfaire les impératifs des processus de légitimation de sa recherche, tout en veillant à rester fidèle à ses idées et intuitions, sans

³ Cf. Bergadaà M. (2004).

tricher avec lui-même. Or, la morale universelle de Kant n'a pas pour objet de veiller à la « juste » communication dans des revues scientifiques ou des conférences académiques sous des conditions de concurrence exacerbées. Il nous faut donc contextualiser ce concept de morale en situation. Ricœur (1990) nous en fournit les bases en relevant la sagesse pratique nécessaire dans des situations concrètes : la conviction y prime sur la règle morale de base et le courage de l'acteur y définit le sens de son action. Considérée comme intrinsèquement liée à la liberté de l'être humain, cette perspective se fonde sur la relation de l'homme à son environnement où la morale constitue un noyau dur, antécédent à toute éthique et désignant clairement à l'individu ce qui lui est permis ou non. Cette optique pose donc que le chercheur en gestion doive être en mesure, dans les situations nouvelles ou problématiques telles que celles soulevées par les TIC, de se forger une opinion personnelle, au lieu de faire automatiquement confiance aux règles ou aux raisons avancées par son milieu professionnel.

La morale est donc, dans cette perspective, le complément direct de la déontologie, second concept que nous mobiliserons dans cet article. Pour Bentham, la déontologie s'assimile à un mouvement ou une action qui accompagne l'exercice de la fonction. Ainsi, à tout moment le chercheur est appelé à s'interroger sur son propre rôle et à se définir comme obéissant à la logique du système dans lequel il exerce son métier. Alors que la morale s'impose à la conscience de l'individu, la déontologie naît des conflits qui surgissent dans l'exercice du métier. Elle ne se fonde pas sur un principe personnel *a priori*, mais résulte de la considération des règles de jeu de l'environnement professionnel. La déontologie se traduit généralement comme un ensemble de règles qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent et leurs rapports avec leurs « clients » ou la société en général. Si des codes de déontologie existent formellement dans les professions de la médecine (où un décret d'État a été promulgué), ou d'autres métiers comme les architectes, comme les comptables et les notaires, c'est qu'ils portent formellement à la connaissance des praticiens les limites éthiques de l'exercice de leur métier. Dans notre profession de chercheurs, il advient que des établissements adoptent des codes d'intégrité, mais il n'existe pas de code de déontologie formel et générique. Si de tels codes de conduite n'existent pas pourtant, ils émergent implicitement et ils se discutent entre pairs en cas de nécessité : problème inédit, conflit... Ainsi, dans notre métier, la déontologie existe bel et bien, mais sous l'angle de son sens originel de *deon* et *logos*, soit le devoir et le discours. La déontologie du chercheur est celle d'une bonne pratique qui se transmet oralement entre pairs et évolue au fil de notre histoire et de ses mutations.

Par le large spectre des transformations qu'il induit, le Web introduit des interrogations spécifiques relevant à la fois de la morale et de la déontologie, tout autant qu'au niveau des modalités de leur articulation. Pour préciser ces interrogations, nous procéderons en balayant les phases traditionnelles du métier de chercheur⁴ : l'identification et la définition du sujet de la recherche, la réalisation de la revue de littérature, la formulation et première conceptualisation de la question de recherche, la détermination du terrain d'investigation, puis la communication de ses travaux. Pour chacune de ces phases, nous exposerons des exemples illustrant les principaux risques de manquement à l'intégrité induits plus particulièrement par la présence des TIC, et nous proposerons des questions éthiques annexées. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de prétendre être exhaustif en la matière, car de nouvelles opportunités générées par les TIC, donc de nouveaux risques, se manifestent continuellement, mais nous montrerons comment les points névralgiques de notre métier de professeurs-chercheurs peuvent être affectés.

2. Identifier et définir son sujet de recherche

Lorsque le chercheur part en reconnaissance d'un nouveau sujet de recherche, il devient explorateur des connaissances qui lui seront accessibles. Pour comprendre les dangers qui le guettent, nous pouvons nous appuyer sur les quatre types de savoirs et connaissances distincts, inspirés de Weber et identifiés par Foucault (2009). Ce dernier nous dit (p. 25) : « *Prophétie, sagesse, enseignement, parrésia, ce sont là, je crois quatre modes de véridiction qui impliquent des personnages différents, deuxièmement qui appellent des modes de paroles différents, et troisièmement se réfèrent à des domaines différents (destin, être, tekhnê, ethos)* ». Le chercheur ne rencontrait pas grand risque, quand l'accès à ces quatre types de connaissance se réalisait dans des lieux et à des moments différents, par le fait d'acteurs clairement distingués. Cela restera le cas jusqu'au XXe siècle. Par exemple, seul le citoyen romain pouvait accéder à la liberté d'être lui-même parrésiasite, de pouvoir « parler-vrai ». Certes, la démocratie a donné, plus tard, la parole à chacun de nous, mais c'est bien le Web qui a véritablement permis la libération de cette parrésia via les blogs ou les forums populaires. Quant à l'enseignement, il est resté le domaine protégé de personnes détenant des connaissances fondées sur la théorie, tout autant qu'un exercice pragmatique attesté par la

⁴ La chaîne de valeur de la recherche pourrait-on presque dire, en s'inspirant des résultats de l'économie de l'internet (cf. Benghozi et Paris, 2006).

Cité. Mais, le Web met aujourd'hui à la disposition de l'Internaute ces quatre types de savoirs sur le même plan, qualitatif comme quantitatif, et ce avec, en outre, une très grande facilité.

Le chercheur tend aujourd'hui naturellement à faire des recherches de connaissances sur Internet pour cerner son sujet. L'abondance des savoirs disponibles donne a priori à l'individu toute latitude pour sélectionner, retenir, acquérir ou consulter les contenus et documents en ligne. Pourtant, les espaces traditionnels de production et d'expression dans la recherche ne sont pas espaces de liberté, mais au contraire d'apprentissage des normes propres à ce métier. Tout chercheur apprend par exemple, dans les grandes conférences ou revues disciplinaires de gestion, comment présenter ses idées, répondre à des questions, formuler une argumentation, parfois faire face à des critiques constructives ou non. Ces épreuves ont pour objectif déclaré, dans l'absolu, de lui permettre de peaufiner son travail, de lui donner le plus de rigueur possible afin de pouvoir le présenter à une revue. Mais, il s'agit aussi de vérifier qu'il a un comportement conforme à ce que la communauté attend de lui. Ces « rites de passage » correspondent à ce que Bourdieu (1982) qualifie de ligne de démarcation entre ceux qui font légitimement partie d'une communauté et ceux qui se situent encore dans le flou de la société en général. Ainsi, le chercheur en gestion obnubilé par son intégration ou sa progression dans sa communauté scientifique au moment où il est en train de cerner son sujet de recherche tend normalement à ne privilégier que des sujets « porteurs » reconnus à l'agenda de la recherche comme légitimes et pertinents par des collectifs de travail identifiés (les « tracks » de certaines grandes conférences). Il ne visera donc, *a priori*, qu'un nombre limité de revues, celles reconnues comme qualifiantes par une des « ranking list » qui compte⁵. Dès lors, il ne dispose pas d'une bien grande liberté, tout en se retrouvant, parallèlement face à une difficulté de choisir parmi la multitude des classements, d'associations, de conférences, de revues, de communautés d'échanges et de « call for proposal » désormais facilement accessibles grâce à Internet.

Pour réussir dans « sa » communauté académique en évitant le dilemme de devoir trier entre ces différentes formes de connaissances et de supports de diffusion⁶, le chercheur peut se réfugier dans un pur savoir scientifique, tel que décrit par Lyotard (1979), à savoir le fruit des

⁵ Par exemple celles proposées, en France par le CNRS ou, au niveau international, collationnées par l'ERIH (European Reference Index for the Humanities, European Science Foundation) ou le site www.harzing.com.

⁶ Cf. British Library and JISC Report, 2009.

spécialistes « qualifiés » regroupés au sein d'institutions fermées. C'est dans ces espaces de rencontre clos que la compétence scientifique se partage et se transmet. Ce faisant, le savoir scientifique objectif et objectivant isole l'actant de la réalité dont il parle. Il ne peut accepter (sous peine d'être perverti) une implication éthique, morale, ou comportementale du chercheur par rapport à la réalité décrite, et ce, même dans les sciences sociales. Ce savoir n'est donc bien sûr pas un vecteur de lien social, même s'il s'inscrit dans des communautés scientifiques d'enracinement.

Les modes d'accès aux connaissances et les réactions correspondantes des chercheurs sont donc porteurs de tensions. Car l'ère du numérique peut aussi conduire le chercheur à choisir de se référer à des savoirs d'accès instantané par le web - sans tri initial entre les quatre types de savoir présentés par Foucault (2009) – plutôt que de se réfugier dans le strict domaine du savoir scientifique tel que décrit par Lyotard (1979). Ce faisant, il est confronté à un autre challenge. Selon Carr (2010), qui rejoint d'autres travaux plus spécifiques (British Library *et al.*, 2009 ; Rowland, 2002), la consultation régulière du web changerait profondément les pratiques cognitives des individus appréhendant plus spontanément un spectre plus large de références, mais sans forcément disposer des moyens de les approfondir ou de les mettre en parallèle. L'arrivée d'Internet dans notre quotidien de chercheur a modifié notre manière d'apprendre, faisant passer d'une logique de déduction à une logique d'induction. La lecture linéaire des longs articles et de livres de notre spécialité, suivie ensuite d'exercices d'articulation et d'application, s'est transformée en une création discursive d'écrits variés s'agrégant progressivement en un tout. Nous procédons par essais-erreurs, et les technologies permettent des retours en arrière instantanés sur nos écrits et sur nos pensées. Nous les enrichissons de nouveaux développements au gré de nos lectures sur le web dans de nombreuses disciplines proches ou très éloignées de la nôtre. Dès lors, nos questions de recherche s'ouvrent à de nouveaux espaces conceptuels.

Confronté à ces deux modes de source du savoir, et à leurs risques respectifs, c'est bien à sa morale personnelle autant qu'à ses règles professionnelles que doit faire appel le chercheur pour définir le sujet de ses recherches. Seul un courage déterminé, s'appuyant sur une morale individuelle d'action, peut le conduire à cerner son sujet de recherche en le concevant par rapport à son intérêt véritable pour la communauté scientifique et la société. Dans le cas contraire, il se déciderait moins en fonction de la pertinence que selon sa plus ou moins grande aptitude à générer des formes de reconnaissance : se conformer à celles qui seront a

priori acceptables de son univers scientifique ou s'ouvrir à de nouveaux champs. Le fait de s'interroger sur l'attitude qu'aura la communauté face au fruit du travail réalisé ne peut que fausser les prémisses du travail en les canalisant vers cet objectif. En la matière, le chercheur doit sans doute d'inspirer de Fleury (2010, p. 68) : « *Le courageux n'est pas celui qui s'abstrait des logiques de reconnaissance. Il connaît pleinement la valeur de ce paradigme. Il pourrait ne pas avoir besoin de s'en priver. Mais à l'instar du sage qui peut se passer d'amis, il ne le désire pas, et au contraire veut la reconnaissance comme le sage veut l'amitié* ». Mais là encore, les évolutions du Web nous appellent à la vigilance : l'amitié sélective qui est recherchée ici est en effet très loin des centaines d'amitiés générées en un clic sur les réseaux sociaux.

2. Effectuer une revue de la littérature

Cette phase traditionnelle pose très concrètement les termes du rapport que le chercheur en gestion noue avec la richesse et le nombre d'informations disponibles en ligne qui le conduisent à construire de nouvelles visions de son champ d'application et lui permettent de définir de nouveaux modes d'enrichissement théorique de son sujet de recherche. Le chercheur risque, dans cette phase sensible, d'opérer par la seule disponibilité d'informations rendues désormais accessibles très facilement : suivi des sites institutionnels (pour caractériser les activités, identifier les partenaires ou les clients, établir le catalogue ou l'offre de service, les implantations...), possibilités de comparaison, facilité de décalque de travaux effectués à l'étranger ou sur d'autres firmes et, finalement, copié-collé des bibliographies de thèses ou d'articles, sont aujourd'hui fortement dénoncées, y compris jusque dans les médias. Ces inquiétudes sont légitimes et le monde académique se doit d'y apporter des réponses. Internet n'est pas une simple bibliothèque où l'on emprunte des documents que l'on s'approprie : les règles de déontologie communément admises dans notre métier impliquent que le chercheur identifie des contributions et situe son apport par rapport au texte original, et non en fonction de résumés-écrans ou en reprenant des bibliographies déjà établies.

Plus largement, le Web est un monde virtuel naturel de partage libre de connaissance ouvrant, ce faisant, de nouvelles pratiques d'élaboration et de rédaction. Beaucoup considèrent par exemple que la masse des références et documents existants représente une matière brute à

retravailler⁷, davantage qu'un corpus théorique auquel référer une pensée ou une rhétorique. Ces nouvelles donnes de l'exercice de recherche documentaire du chercheur génèrent des pratiques spécifiques ancrées dans des comportements innovant face aux références existant dans les revues scientifiques (cf. Mahé *et al.*, 2000). Ainsi, à partir de la distinction entre browsing (navigation) dans une collection de revues, sans utiliser de fonctions de recherche, au fil des références ou de manière hiérarchique (revue, numéro, article) et searching (navigation à partir de moteurs de recherche), Pullinger et Baldwin (2002), par exemple, ont défini plusieurs types d'utilisateurs. Il distinguent ceux en ayant un usage régulier (passionnés et centrés-thématique), les comportements intermédiaires (centrés-revues et centrés-articles), les boulimiques, les usagers plus sporadiques ou occasionnels, les exploreurs qui consultent jusqu'au *full text* et les consommateurs d'écrans qui ne regardent pas le *full text*.

L'usage bien conçu d'Internet nous interpelle donc dès maintenant quant à l'attitude à adopter. Nous pouvons ici suggérer au chercheur en gestion de poser chacun des termes de son sujet de recherche dans une optique de « falsification », passant de ce que nous pourrions appeler⁸ d'une démarche internet-pushed à une conduite conceptual-pulled. Ainsi, au lieu de chercher comment accumuler les preuves issues d'un savoir scientifique officialisé pour démontrer l'intérêt de son sujet en compilant des listes d'auteurs ayant travaillé sur le thème, le chercheur doit se demander sans cesse si les informations collectées aboutissent à une contradiction conceptuelle nouvelle. C'est bien la question des nouvelles modalités de validation des sujets de recherche qui se trouve ici posée, en appelant – ou pas - une perspective de connaissance bien plus ambitieuse que celle consistant simplement à reproduire des références antérieures et procéder par accumulation de connaissance.

4. Formuler la question de recherche

Lorsque le chercheur travaille à la formulation de sa question de recherche, les institutions officielles (revues, sociétés savantes, comités de pairs) canalisent toujours la création en donnant des indications claires sur ce qui est d'avance acceptable. Plus encore que l'artiste, le chercheur n'est jamais totalement libre de ses choix. Il est soumis, dans son travail, à la confrontation des différents intérêts (scientifique, de publication, d'effet de mode...) des

⁷ Un peu à la manière de Georges Braque et de ses collages.

⁸ En décalquant les expressions de technology-push et demand-pull très couramment utilisées en gestion de l'innovation.

autres acteurs du monde de la recherche. En effet, de manière générale, les professions de la recherche telles que la nôtre n'existent pas en soi, mais sont ancrées dans des conventions et des institutions correspondant à des processus spécifiques de légitimation. L'instauration de grandes conférences, l'édition d'annales ou de journaux scientifiques, la structuration de sociétés savantes sont, par exemple, explicitement pensées pour faciliter la structuration des échanges au sein de communautés de pairs et permettre de trouver plus facilement cette information.

Cet écosystème de la recherche et les pratiques de recherche associées se voient aujourd'hui remis en cause, car, de rare, l'information est devenue surabondante. Non seulement le "terrain de la connaissance" du Web offre une multitude de sources de savoir qui autorisent un télescopage des Écoles de pensées et des disciplines, comme nous l'avons proposé précédemment, mais c'est aussi au plan quantitatif que le Web, de manière historique, a bouleversé la donne. Les ressources disponibles sur le Web dépassent celles de nos plus grandes bibliothèques. Les millions de pages créées par jour illustrent l'ampleur des difficultés que rencontrent tous les utilisateurs d'Internet, néophyte ou initié face à la surcharge d'informations métaphoriquement appelée « information overload ». Le nombre de pages disponibles sur le Web serait, lui, estimé à plus de 60 milliards dont un quart à un tiers seulement serait recensé par les moteurs de recherche⁹.

Dans les pratiques de recherche, ce phénomène se traduit d'abord par la mobilisation et le stockage d'informations inutiles. Cela se traduit dans la pratique par une forme de sidération et à des quêtes thématiques de lien en lien débouchant sur l'accumulation de références plus que sur la sélection de documents pertinents. Le tri automatique du référencement génère dès lors une polarisation de l'attention et des débats, faisant perdre de vue certaines idées marginales et renforçant au contraire celles qui « collent » à la pensée dominante des internautes et qui se propagent rapidement (Heath et Heath, 2010). La mise en avant et le succès de nouveaux « concepts » tient à ce mécanisme de sélection qui relève de l'économie de l'attention¹⁰, identique à celle que l'on rencontre pour d'autres contenus du web (livre, musique, vidéos ou blogs par exemple). Elle se distingue fortement des mécanismes traditionnels de critique par des experts et d'appropriation des savoirs par une communauté scientifique qui valident lentement les nouvelles idées et en vérifient rigoureusement la

⁹ Lawrence et Giles, 1999, pp. 107-109. Voir aussi Mesguich et Thomas, 2010.

¹⁰ Goldhaber, 1997.

fiabilité et la généralisation possible.

Ainsi, les technologies de l'information et de la communication affectent la manière dont chacun devient apte à poser une question de recherche qui fasse sens pour lui et la société. Elles modifient, ce faisant, les mécanismes mêmes de reconnaissance et des compétences que l'on attend des chercheurs. Dès l'origine, la professionnalisation de la recherche s'était construite en répondant à des situations d'information rare, où le chercheur devait s'enquêter d'informations pertinentes et de résultats afin de démontrer qu'il était un bon découvreur d'indices. Il lui fallait prouver, par la qualité de ses données d'observation qu'il était un « découvreur ». Le chercheur est désormais situé en contexte de surinformation où il doit manifester son aptitude à maîtriser la variété et la largeur de son champ. Il doit d'abord démontrer ses compétences à savoir trier l'information et à réorganiser des connaissances choisies comme justes¹¹. Ce sont ces mutations profondes du métier et des pratiques collectives d'exercice de la recherche qui appelle justement à s'interroger sur les nouvelles formes d'expression de la déontologie, au sens où nous l'avons définie précédemment. Quelles conventions vont aujourd'hui définir – collectivement - ce qui est une œuvre pertinente ou méritant de l'intérêt ? Quels systèmes sociaux emporteront les suffrages au moment où les sous-systèmes que Becker (1982) définit comme quasi autonomes se télescopent via le Web ?

Si l'accès de tous à un savoir collectif en construction favorise sans doute, comme l'espéraient les premiers enthousiastes du Web, la découverte, la diffusion et la rencontre casuelle de nouvelles idées, pour autant elle n'y tend pas automatiquement et conduit même souvent, au contraire, à converger vers une forme de « mainstream » d'une culture banalisée et rassurante (Martel, 2010). De fait, la propagation de textes et de concepts à succès via les multiples blogs ou opérations de buzz relève d'un savoir narratif exacerbé qui peut conduire des idées et des propositions fausses, redondantes et donc inutiles, à toucher tous les domaines de la recherche. A la suite de Wikipédia, de nouveaux modes coopératifs de production sont apparus sur le Web donnant toute leur importance à une forme d'élaboration par consensus. Il s'ensuit un renforcement des processus de réécriture (en retravaillant toujours les mêmes contenus) et l'interchangeabilité des pôles du dispositif énonciatif : toute personne

¹¹ Y compris par la maîtrise des outils associés : éditeurs bibliographiques comme EndNote ou connaissance et maîtrise des bases de données académiques telles Repec, Jjstor ou Ebsco.

destinataire d'énoncés peut devenir à tout moment leur producteur, sinon le processus de circulation ne pourrait exister. La recherche n'échappe pas, ici, à des mouvements qui touchent l'ensemble du Web. Ainsi, depuis une dizaine d'années, nous assistons à des créations communautaires musicales (<http://www.lastfm.fr>), cinématographiques (YouTube) ou littéraires (millionpenguins.com), dont la légitimité repose sur le plébiscite des internautes à la fois comme auteurs et spectateurs. Cette pragmatique de ce savoir narratif, au sens de Lyotard (1979), trouve sa validation – sa valeur de vérité – dans le fait d'être rapporté, répété et réaffirmé au sein d'une communauté sociale qui en constitue l'espace de légitimation. Il est naturel de penser que la communauté des sciences de la gestion va connaître des options similaires. La question déontologique qui se pose à tout chercheur concerne les risques de fausse connaissance que comporteraient la généralisation de ces sites ou au contraire les opportunités d'authentiques créations.

5. Déterminer un terrain d'investigation

Le Web offre aussi au chercheur de nouveaux terrains d'investigation et modes de recherche : utilisation des enquêtes en ligne, étude et mobilisation des communautés virtuelles et réseaux sociaux, analyse de traçabilité... En rendant accessibles de nouvelles informations collectables et des masses de données commerciales et socio-économiques exploitables en ligne, le Web concourt au développement d'analyses comparées. L'utilisation d'enquêtes en ligne tend à se substituer de plus en plus aux modes de sondage habituels, car elles s'avèrent plus rapides, moins onéreuses et tout aussi fondées, car les ménages sont maintenant majoritairement connectés à Internet (Galan et Vernet, 2000). Les chercheurs familiarisés avec ces méthodes savent indiquer précisément les problèmes soulevés en termes de fiabilité et de validité des résultats (Gannasali et Moscarola, 2004). Cependant, le Web offre également un parfait terrain d'investigation pour les études de nature qualitative. Ainsi, l'étude des communautés en ligne devient un terrain d'intérêt croissant pour les chercheurs (Wenger, 2000).

Loin de constituer seulement une nouvelle méthodologie applicable de manière indifférenciée à des objets nouveaux et différents, la netnographie est ainsi devenue une véritable méthode ethnographique adaptée à l'analyse des communautés virtuelles. Elle permet de repérer des traces de comportements pour en comprendre la symbolique, mais aussi détecter les tendances d'évolution de groupes sociaux et de communautés virtuelles sur le net. La netnographie

permet en effet d'aborder des sujets délicats plus facilement que dans le cadre de l'observation sur le terrain. Des thématiques comme l'influence des leaders d'opinion, l'évaluation des nouveautés par les utilisateurs, ou la création d'une intelligence économique, par exemple, peuvent être étudiées sans quitter son bureau (Bernard, 2004). La question du risque de dérive se pose à partir du moment où le chercheur entre dans une communauté (à l'instar de l'ethnologue étudiant une « tribu » particulière), car la netnographie se fonde sur la compréhension du phénomène propre et spécifique à la communauté étudiée (Kozinet, 2006).

Dans de telles observations en ligne, les pratiques personnelles des chercheurs sont forcément différentes. Il faut savoir observer discrètement les comportements naturels de l'internaute et faire preuve d'empathie afin de collecter et interpréter les données. Le chercheur doit alors résoudre un problème d'ordre moral : doit-il s'afficher comme étant externe à son terrain ou au contraire impliqué (ou « embedded ») ? Une fois qu'il a infiltré une communauté en ligne, sous un pseudonyme, et qu'il a obtenu des données personnelles, rien ne l'empêche d'utiliser les données obtenues pour ses publications à sa discrétion. Or, les données disponibles sur de tels sites relèvent-elles du domaine public ou sont-elles d'ordre privé ? Et, si pour comprendre une communauté en ligne, le chercheur prend un pseudonyme et se fait passer pour un membre régulier des communautés étudiées, n'y a-t-il pas mensonge vis-à-vis de ses interlocuteurs ? Certains auteurs considèrent que le consentement des participants devrait être obtenu par le chercheur avant de commencer l'observation de sa communauté (Kozinets, 2002). D'autres pensent, au contraire, que cette transparence ne devrait être de rigueur que dans le cas des communautés semi-publiques (Langer et Beckman, 2005), car les membres du groupe étudié n'ont pas livré ces données à un chercheur dans le but de participer à une étude scientifique, et rien ne dit qu'ils l'accepteraient s'ils se savaient objet d'observation.

Si nous posons la question en terme de déontologie, et non plus de morale individuelle, le débat est autre. Nous observons, en effet, que les personnes qui se dévoilent sur le Web rompent avec les codes traditionnels de la communication qui régulent habituellement les jeux des acteurs (Goffman, 1974). Nous assistons sur le Web à une incroyable éruption d'expressions décomplexées que la vie réelle ne permet pas d'exprimer. La parole se libère du fait que chacun y trouve un miroir, la virtualité d'un « ami », un confident qui lui permet d'être lui-même. Parce qu'il ne montre généralement pas son identité civile, l'internaute exprime ses pensées profondes, ses émotions. Or, si un grand nombre d'informations circulent dans ce type de sites et relèvent du domaine privé et intime des membres. Certes, ces

internautes sont conscients que tout public a accès à leurs textes, paroles, vidéos, photos et informations. Dès lors, pourquoi le netnographe serait-il obligé, en vertu d'impératifs moraux présumés, d'informer la communauté de sa présence, et de ses intentions pendant sa recherche ? Si le fait d'informer ses répondants biaise leurs réponses, cela sera plus grave, déontologiquement parlant, au regard de la responsabilité du chercheur qui est de s'assurer de la fiabilité et de la validité de ses résultats. A condition, bien sûr, que l'internaute qui se dévoile soit un adulte et non une personne fragile ou mal informée des risques que comporte le Web. Comme le relève Lévy (1997) : « *Les technologies fabriquent des champs d'action potentiels, des champs narratifs possibles, elles élargissent le champ des possibilités des sujets.*¹² ». Tel est le fond du problème des débats actuels qui ont lieu sur l'impudeur des réseaux sociaux (Cardon, 2008) et que les chercheurs en gestion devraient sans doute se réapproprier, car les risques que présente cette méthode d'investigation sur le terrain ne relèvent pas de la morale individuelle, mais d'une déontologie qui n'a pas encore posé ses repères.

Le web permet déjà au chercheur d'aller plus loin encore dans l'élaboration de méthodologies innovantes. C'est notamment le cas avec la création d'espaces communautaires dédiés (ou de sites de contenu) et l'opportunité de réaliser de véritables recherches-actions inscrites dans la durée. Dans de tels dispositifs, chaque membre apporte sa contribution intellectuelle à un exercice collectif et tous font évoluer ensemble les connaissances dans un domaine donné. De tels sites collaboratifs se multiplient, notamment dans le domaine de l'informatique ou de la médecine. Plus proche de nous, le site « Responsable »¹³, dédié au plagiat universitaire, met en œuvre une méthode de recherche-action pour faire évoluer une situation justement dédiée à l'éthique dans notre profession. Au fil des mois, ce site s'enrichit de nouveaux cas et d'analyses réalisées par les internautes. L'auteur écrit : « *La méthode générique de ce site est celle de la "recherche action" qui permet à une communauté débattre de situation et d'améliorer peu à peu, par consensus entre tous les acteurs, les règles de vie et de travail en bonne intelligence. La base de données que constitue l'ensemble des lettres parues depuis 2004 témoigne de cette dynamique.* »¹⁴. La création d'une telle communauté en ligne contribue de manière ordonnée à une recherche collective. Elle constitue un terrain d'analyse pour les

¹² Il ajoute d'ailleurs : « *Et c'est dans ce sens et seulement dans ce sens que l'on peut affirmer que les technologies fabriquent de la culture.* ».

¹³ Site « Responsable » : <http://responsable.unige.ch>

¹⁴ <http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-5-1>

chercheurs en droit comme en gestion qui veulent prendre la mesure d'une évolution en cours, mais aussi y participer activement. Mais elle est également totalement indépendante de toute institution ou association scientifique, et de ce fait appelle l'établissement de règles de déontologie formelles à l'instar de celles dont se dotent toutes les communautés de création artistique.

De telles règles de déontologie ne sont pas très éloignées de ce qui se pratique dans toute recherche-intervention : respect de l'anonymat, procédures de validation des énoncés... Ces codes permettent de porter à la connaissance de tous les participants à ces communautés les limites à ne pas franchir dans l'exercice de leur métier. Mais, parce que le Web apporte quotidiennement de nouvelles interrogations, et parce que les modalités même des débats publics qu'ils suscitent se transforment, rien ne peut être figé, décrété, légiféré en matière de déontologie associées à ces nouvelles méthodologies. Chaque nouvelle évolution – et le Web 2.0 est déjà différent du Web 1.0, comme il diffèrera du Web 3.0 – appelle de nouveaux réajustements. La déontologie évolue donc naturellement au rythme des transformations et des nouvelles contraintes que pose l'appropriation des TIC. Ce qui était permis ou au contraire proscrit il y a peu de temps devient plus manifeste au fur et à mesure que le Web devient un outil d'usage banalisé.

6. Communiquer ses résultats de recherche

La diffusion des travaux de recherche est cadrée traditionnellement par les processus du « savoir scientifique », celui-là même qui est diffusé et porté dans les collectifs de recherche et dans les revues à comité de lecture. Dans le travail de référence que Rowland (2002) a mené sur le fonctionnement de ces revues P2P¹⁵, il identifie quatre fonctions fondamentales sur lesquelles existe un large consensus dans le monde scientifique : la circulation de la connaissance, l'archivage de la connaissance canonique, le contrôle de qualité de ce qui est publié, et l'attribution de notoriété et de classement pour les auteurs. Ces institutions conservent toujours un rôle prééminent. Mais dans un monde de la recherche interconnecté au niveau international grâce à Internet, de nouveaux modes de structuration des collectifs se sont mis en place. Ils interpellent les modes de fonctionnement traditionnels de la recherche, organisés autour d'équipes, de sociétés savantes et de revues. La mise en réseau a renforcé l'instrumentalisation et la mise en concurrence généralisée de l'évaluation des mérites des

¹⁵ Revues mobilisant un *Peer Review Process*

acteurs individuels ou des laboratoires. La course à l'échalote des revues pour obtenir la meilleure place dans les ranking lists, tout comme celle des équipes et institutions pour paraître présents dans les supports les plus prestigieux ont profondément transformé le statut et le rôle de ces revues : elles sont devenues des instruments de prescription et de référencement avant d'être des supports de diffusion et d'échange des savoirs.

Le fait de présenter une recherche dans une revue classée constitue une épreuve rituelle indispensable dans un parcours académique. Dès lors, le rôle social de la revue scientifique traditionnelle n'est pas tant de diffuser des objets de connaissance, que de certifier les chercheurs qui en ont franchi les épreuves du parcours académique standard. Le processus de production de ces revues est indispensable à un ordre social fondé sur la distinction des chercheurs aptes (ou non) à être engagés par un type donné d'institution, ou encore d'accéder à l'HDR ou à l'agrégation de l'enseignement supérieur. Ce processus est également indispensable à la construction sociale du métier de chercheur qui se précise et se polit au travers des épreuves spécifiques et progressives de « rejet - révisions majeures - révisions mineures – acceptation ». Enfin, ce processus s'inscrit dans la légitimation des membres du comité de lecture, des rédacteurs en chef invités et des rédacteurs en chef. Qu'importe alors que le tirage de certaines revues soit quasiment confidentiel et que seuls quelques étudiants en doctorat les lisent, puisque leur mission est ailleurs ?

Se pose, de ce fait, le problème de l'évolution actuelle du PRP dans le contexte d'accès électronique aux textes (Roberts, 1999), car le web a fondamentalement modifié les règles du jeu de la qualification du mérite par la preuve de l'écriture. Pour être en mesure d'analyser les risques de cette situation, nous pouvons prendre comme base la proposition de Lyotard (1979, p. 45 à 47) qui définit ainsi la pragmatique du savoir scientifique :

- 1) Le savoir scientifique exige comme finalité la primauté du langage dénotatif. On est reconnu savant si on peut proférer des énoncés vérifiables ou falsifiables par d'autres experts.
- 2) Ce savoir scientifique est isolé des autres et il n'est pas immédiatement partagé comme le savoir narratif.
- 3) La compétence est le fait de l'énonciateur. L'étudiant par exemple, n'est pas compétent comme le sont l'énonciateur et les experts ayant validé l'énoncé.
- 4) Un énoncé est enseigné que tant qu'il reste valide, et donc il doit être soumis en permanence à l'épreuve de la validation par des pairs.
- 5) Le savoir scientifique est donc fondé sur une mémoire (les éléments ayant permis de

l'établir sont situés dans une bibliographie) et un projet (la volonté de la modifier ou compléter).

L'opposition entre le savoir scientifique, tel qu'il vient d'être décrit, et le savoir narratif, apanage du Web, nous place au cœur de nouveaux enjeux éthiques. Aujourd'hui la pression à la publication et le nombre malgré tout limité de revues scientifiques accroissent, comme nous l'avons vu, la tentation de simplement lire, voire de recopier du web, les textes relatifs aux concepts mobilisés dans leur projet pour constituer la trame première de leur travail. Certains défendent même explicitement cette nouvelle forme de travail. Ainsi, lorsque Hennig (1997) fait l'apologie du plagiat, il définit le plagieur comme ne cherchant pas à tromper le lecteur, mais à opérer de manière artistique, voire ludique, en reconstituant un écrit à partir de différents textes déjà existants, et en faisant preuve de délicatesse lorsqu'il manifeste sa singularité dans ses opérations de bricolage. Dans la continuité de cette critique de l'affirmation de « propriété » des auteurs d'origine, d'autres voix s'élèvent pour pointer la faute sur le créateur qui entretiendrait l'illusion d'être maître de son œuvre et ne voudrait pas qu'elle soit appropriée par d'autres (Rappin, 2010). De manière symétrique à cette attitude jugée égoïste, on conçoit alors comme un don les nouvelles formes d'écriture collective consistant à contribuer gratuitement et anonymement à des connaissances publiées sur des sites comme Wikipedia. Tout comme dans le secteur culturel¹⁶, la confusion est alors d'autant plus grande qu'à des enjeux liés aux nouvelles formes de production et d'écriture d'articles, se mêlent des considérations tenant simplement à leurs conditions de diffusion et de mise à disposition.

Comment sortir de ce dilemme ? On peut considérer avec Benhamou et Farchy (2009) qu'il ne s'agit que d'une tension entre le copyright (ou protection économique) et le droit d'auteur (qui protège le créateur). Ce serait alors un malentendu profond sur fond de déontologie, entre ceux qui restent fidèles au savoir scientifique véhiculé par les revues traditionnelles et ceux qui vont défendre les principes des licences libres inscrites dans une logique de savoir narratif. Cette tension apparaît dans la manière dont est compris et souvent envisagé le modèle de production des Creative Commons ou licences libres¹⁷, issu du monde du logiciel. Ce modèle vise en effet à permettre aux auteurs d'accorder plus de liberté que le régime minimum du droit d'auteur, d'autoriser à l'avance certaines utilisations ou modifications, de

¹⁶ cf. Lessig, 2008.

¹⁷ http://fr.creativecommons.org/CCA4_6licences.rtf

faciliter la diffusion, la recherche et la réutilisation d'œuvres dans d'autres créations. Cette conception vise d'abord à partager l'information, à l'enrichir, et non la rendre privative. Il est possible de copier et de diffuser une œuvre, à condition de respecter la licence choisie ; de la modifier à condition de mentionner la paternité de l'œuvre. Ce modèle correspond donc précisément aux pratiques canoniques de la recherche scientifique : publier et diffuser les connaissances le plus largement possible pour en permettre la réappropriation, capitaliser et s'appuyer sur les résultats et les productions des autres chercheurs pour faire avancer le front des connaissances. Il est toutefois intéressant de souligner que le succès de ce mode de diffusion dans le monde de l'internet (Open Source, logiciels libres, Creative Commons) s'opère justement à un moment où l'organisation de la science semble s'en écarter : banalisation du couper-coller et du plagiat, appropriation privative de certains résultats dans les pratiques de publication, hiérarchisation des référencements et supports de diffusion, voire participation aux coûts des publications¹⁸.

Comment le chercheur peut-il considérer ces deux formes principales de diffusion et assurer la responsabilité de ses productions ? Les pratiques de recherche et l'exercice correspondant d'une telle responsabilité¹⁹ se posent toutefois de manière différenciée au sein d'une communauté scientifique volontiers présentée comme cohérente. Le chercheur senior qui a déjà à son actif une longue carrière et de très nombreuses publications peut beaucoup plus facilement se détacher d'un besoin de reconnaissance formel et utiliser le Web pour diffuser largement ses travaux. C'est, par contre beaucoup plus difficile pour le jeune chercheur qui doit se faire un nom et une place dans la communauté... alors même qu'il est en général le plus familier avec les outils du Web. Comme l'ensemble de l'économie des contenus sur Internet, le monde de la recherche redécouvre en l'occurrence le poids grandissant, sur Internet, de l'effet St Mathieu mis en évidence par Merton (1968) dans la compétition académique : « car on (citiera) celui qui a (publié beaucoup et est déjà cité) et il sera dans l'abondance (des références), mais à celui qui n'a pas (publié dans les bonnes revues et été cité) , même ce qu'il a (écrit et conçu) lui sera retiré. »²⁰. En l'occurrence, l'expérience montre qu'a été déçu l'espoir mis par beaucoup dans la possibilité de favoriser un effet « longue

¹⁸ Face à l'accumulation des soumissions de projets, de plus en plus de revues tendent ainsi à demander aux auteurs une contrepartie financière pour leur évaluation.

¹⁹ Responsabilité consistant à accepter de répondre de ses actes et d'en subir les conséquences ici et ailleurs, aujourd'hui et demain.

²⁰ St Mathieu, *Évangiles* 25/29

traîne »²¹ grâce à la diffusion généralisée : à savoir une visibilité et une mise en avant proportionnellement plus forte des contenus faiblement consommés ou cités. On retrouve ici, dans la recherche scientifique, la situation déjà constatée dans la culture (Benghozi et Benhamou, 2010).

7. Conclusion

Les nouvelles technologies contribuent à ébranler les certitudes du savoir scientifique. Le chercheur ne fait pas de la recherche en gestion, il est chercheur. En tant que tel, il est soumis à l'obligation morale nécessaire à tout homme qui travaille au niveau de l'expérience et non pas au niveau de la raison pure. La question de cette liberté morale du chercheur - fruit de sa liberté personnelle - n'est pas purement théorique, ni ne relève simplement de la manière de définir le champ de référence conceptuel. Elle est au contraire directement engagée, à toutes les étapes de l'activité de recherche, dans les pratiques et les choix que fait tout chercheur. Ces dernières années, le déploiement des technologies de l'information et de la communication est entré, à cet égard, avec la consolidation du « publish or perish » dont l'affirmation n'a jamais été aussi forte, ni autant partagée partout dans le monde. Elle ne concerne pas que les individus, mais affecte maintenant directement le financement des laboratoires et des établissements. En conséquence directe, la logique des laboratoires et des établissements à l'égard de leurs chercheurs, de leurs doctorants et de leurs collaborateurs scientifiques n'est plus : « Que publiez-vous ? », encore moins « Que cherchez-vous ? », mais « Quand – et à quel rythme - publiez-vous ? ». Or, si nous pouvons imaginer des processus logistiques répondant aux besoins de toyotisation de nos industries, voire de nos marchés financiers, une autonomisation équivalente de la production intellectuelle scientifique paraît beaucoup plus difficile à envisager même si les nouvelles technologies sont partout présentes dans les activités de la recherche. Mais pour la construction de connaissance, l'esprit humain ne se satisfait pas de l'instantanéité. Il a besoin de temps pour comprendre de nouveaux concepts. Il lui faut classer les éléments, opposer les idées en les contredisant, lier les éléments portés à sa connaissance en fonction d'une logique de la cause ou de la conséquence, développer sa propre synthèse en liant divers concepts entre eux...

En la matière, les évolutions sont directement observables dans le contexte d'une des

²¹ Anderson, 2006

institutions principales qui enserrent le métier de chercheur : les revues scientifiques à comité de lecture ou relevant de *peer review process*. La course à la productivité individuelle induit une compétition qui pèse sur le sens du collectif et de la responsabilité, alors même que le système d'attribution de financements aux laboratoires selon leur productivité présente de grands risques d'accélérer la fracture de notre « contrat social ». Or, les modèles de demain ne sont pas figés et de nombreux supports existent aujourd'hui parallèlement, à côté des revues traditionnelles. Mais, les débats actuels sur les vertus respectives de l'électronique et du papier tiennent essentiellement soit à des problèmes de gestion de la variété des types de recherche publiée (et renvoient donc aux processus d'évaluation des chercheurs), soient à un problème de coût et de gain de productivité dans la gestion des articles (les « modèles d'affaires des revues, éditeurs et plateformes électroniques) : aucun ne remet cependant en cause les processus fondamentaux du PRP ni les modalités de recommandation et de prescription associées. Repenser les modalités de diffusion des connaissances scientifiques à l'ère de l'Internet dépasse donc très largement la seule interrogation sur les revues papier ou électroniques, sur les sites institutionnels aux archives ouvertes ou les moteurs de recherche spécialisés. La question ouverte ici, qui se pose à tout chercheur, est de savoir si sa mission est notamment de produire dans des revues pour des cercles restreints ou de communiquer via le web le plus largement possible. Il s'agit sans doute autant de s'interroger sur la capacité de (re)insuffler dans le monde scientifique la notion de « bien commun » qui a fait sa robustesse.

Dans ce contexte, le chercheur, moins que tout autre, ne peut faire l'économie d'un questionnement sur l'impact des mutations technologiques récentes que nombreux chercheurs, philosophes ou politiques considèrent comme irréversibles. Si le XXe siècle a été celui de l'individualisme grandissant, l'arrivée d'Internet et la possibilité de prendre conscience des multiplicités de l'homme et des idées conduisent à repenser le rapport entre l'individuel et le collectif. D'autres fondements de notre système doivent aussi être repensés sans attendre. Un simple exemple : quel peut être le réalisme du processus de révision en "double aveugle" à l'heure où le Web rend l'anonymat quasi impossible et quand les modalités de publication recommandent de tester un papier dans des conférences et des séminaires avant de le soumettre à une revue ? Dans un tel cadre, l'anonymat ne peut plus relever d'une seule procédure formelle (« anonymisation du support-papier et du fichier »), mais doit aussi s'appuyer sur l'éthique des reviewers (pour s'abstenir de « Googliser » les papiers en soumission) : mais dans ce dernier cas, comment vérifier la qualité de certaines références fournies par l'auteur ou son absence éventuelle de plagiat ? Il ne s'agit pas dans ce cas de

penser en termes de morale individuelle, mais de raisonner en fonction d'une responsabilité collective. Cet exercice de la responsabilité doit se réaliser pour et avec les autres. Elle devient praxis et réalité objective par une dynamique de l'altérité impliquant l'incessante volonté de tisser des liens avec nos collègues. Les enseignements de Lévinas (1972) sont ici essentiels car ils nous incitent à envisager la responsabilité selon deux sens communs : d'une part, la construction d'un lien entre individus (par exemple, la responsabilité des membres d'une famille les uns envers les autres), d'autre part l'emprisonnement que crée ce même lien, impliquant que l'on ne devient soi-même qu'à travers les autres. Pour prolonger la référence à Levinas, c'est la conscience de la différence entre l'« autre » et « moi » qui va m'en rendre responsable.

Loin de nous faire oublier l'éthique fondamentale de notre travail de chercheur et d'auteur, l'irruption du Web nous oblige donc à renforcer la quête de nouveaux marqueurs de notre morale personnelle et à chercher de nouveaux espaces de discussion de la déontologie attachée à notre métier.

Bibliographie

- C. Anderson, *The Long Tail: Why the Future of Business Is Selling Less of More*, Hyperion, New York, 2006.
- H. S. Becker, *Les mondes de l'art*, Flammarion, Paris, 1982.
- P.-J. Benghozi et T. Paris, "Authors' Rights and Distribution Channels : an Attempt to Model Remuneration Structures", *International Journal of Arts Management*, vol.1 n°3, spring, p.44-58, 1999.
- P.-J. Benghozi et T. Paris, "The Economics and Business Models of Prescription in the Internet" in *Internet Economics*. E. Brousseau and N. Curien, Cambridge University Press, 2006.
- P.-J. Benghozi et F. Benhamou F., The Long Tail: Myth or Reality? *International Journal of Art Management*, Vol. 12 N° 3, 2010.
- F. Benhamou et J. Farchy , *Droit d'auteur et copyright*, Repères, Paris : La découverte, Paris, 2009.
- M. Bergadaà, « Evolution de l'épistémè économique et sociale : proposition d'un cadre de morale, de déontologie, d'éthique et de responsabilité pour le marketer », *Recherche et Applications en Marketing*, 19, 1, p. 55-72, 2004.
- Y. Bernard, « La netnographie: une nouvelle méthode d'enquête qualitative base sur les communautés virtuelles de consommation », *Décisions Marketing*, 36, P. 49-62, 2004.
- P. Bourdieu, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43, p. 58-63, 1982.
- British Library and JISC Report, *Information Behaviour of the Researcher of the Future*, 2009.
- D. Cardon, « Le design de la visibilité. Un essai de cartographie du web 2.0 », *Réseaux*, n° 152, 2008, p. 93-137.
- N. Carr, *The Shallows: What the Internet Is Doing to Our Brains*, W. W. Norton & Company, 2010.
- C. Fleury, *La fin du courage*, Paris : Fayard, Paris, 2010.
- P. Flichy, *L'imaginaire d'Internet*, Paris : La Découverte, 2001.
- M. Foucault « Le Courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres » II. *Cours au Collège de France*, 1984, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard, Éditions du Seuil, coll. « Hautes Etudes », Paris, 2009.
- J.-P. Galan et E. Vernet, « Vers une 4ème génération : les études de marché on-line », *Décisions Marketing*, 19,p. 39-52, 2000.
- S. Ganassali et J. Moscarola, « Protocoles d'enquête et efficacité des sondages par Internet », *Décisions Marketing*, 33, p. 63-75, 2004.
- E. Goffman, *Les rites d'interaction*, Trad. Alain Kihm, Les éditions de Minuit, Col. Le sens commun, Paris, 1974.
- M. H.,Goldhaber, "The Attention Economy on the Net", *First Monday* 2 (4), April, 1997
[<http://firstmonday.org/htbin/cgiwrap/bin/ojs/index.php/fm/article/viewArticle/519/440>]
- C. Heath et D. Heath, *Ces idées qui collent - pourquoi certaines idées survivent quand d'autres meurent?* , Pearson Education, Village Mondial, Paris, 2010.
- J.-L Hennig, *Apologie du plagiat*, Paris : L'infini-Gallimard, Paris, 1997.
- H. Jonas, *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Traduction J. Greisch, Champs Flammarion, Paris, 1990.
- R.V. Kozinets, "The Field Behind the Screen : Using Netnography for Marketing Research in Online Communities", *Journal of Marketing Research*, 39, February, p. 61-72, 2002.

- R.V. Kozinets, "Netnography 2.0", *Handbook of Qualitative Research Methods*, Marketing Russel W. Belk, ed. Cheltenham, Edward Elgar Publishing, U.K., 2006.
- R. Langer et S. C. Beckman, Sensitive research topics: netnography revisited. *Qualitative Market Research: An International Journal*, 8(2), p. 189–203, 2005.
- S. Lawrence et C. L. Giles, "Accessibility of Information on the Web", *Nature*, 400, 1999.
- L. Lessig, *Remix, Making Art and Commerce Thrive in the Hybrid Economy*, (1st Ed. Penguin Press 2008) Bloomsbury Academic, London, 2008.
- E. Lévinas, *Humanisme de l'autre homme*, Biblio Essais, Le Livre de poche (édition 1990), Paris, 1972.
- P. Lévy, *Cyberculture. Rapport au Conseil de l'Europe*, Odile Jacob, Paris, 1997.
- J.-F. Lyotard, *La condition post-moderne*. Minuit, Paris, 1979.
- A. Mahé, C. Andrys et G. Chartron, "How French Research Scientists are Making Use of Electronic Journals", *Journal of Information Science* October, N° 26, p. 291-302, 2000.
- F. Martel, *Mainstream .- Enquête sur cette culture qui plaît à tout le monde*, Paris . Flammarion, Paris, 2010.
- R. K. Merton, "The Matthew effect in science", *Science*, 159 (3810), p. 56-63., 1968.
- V. Mesguich et A. Thomas, *Net recherche 2010 : le guide pratique pour mieux trouver l'information utile et surveiller le web*, Sciences et techniques de l'information, Paris, 2010.
- R.P. Peek and G.B. Newby (editors). *Scholarly Publishing: The Electronic Frontier*. Cambridge, Mass.: MIT Press, 1996.
- M. Prensky, "Digital Natives, Digital Immigrants, Part II: Do They Really Think Differently ?" *On the Horizon*, (9)6, NBC University press, 2001.
- D. J., Pullinger, C. Baldwin, *Electronic Journals and User Behaviour: Learning for the Future from the Superjournal Project*, Deedot Press, Cambridge, England, 2002.
- B. Rappin, « Omne meum, nihil meum : vers une épistémologie du plagiat en sciences de gestion », *Atelier « Méthodologie » de l'AIMS : Ethique, responsabilité sociale et pratiques de recherche en management*, 31 mars 2010.
- P. Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Paris : Le Seuil, Paris, 1990.
- P. Roberts, "Scholarly Publishing, Peer Review and the Internet", *First Monday*, Volume 4, Number 4 - 5 April, 1999
- F. Rowland, "The Peer-Review Process"; *Learned Publishing*, Volume 15, Number 4, 1 October, (12), p. 247-258, 2002.
- E. Wenger, "Communities of Practice and Social Learning System", *Organization Science*, 7 (2), p. 225-246, 2000.